



COMMUNIQUÉ

Les organisations CGT, Solidaires, SOS Racisme, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), UL CGT Roissy, SUD Aérien et CFTC Transport Aérien ont saisi l'ARCOM après les propos discriminatoires diffusés sur CNEWS

Le 16 septembre 2025, Me Jérémie Boccaro, représentant nos organisations, a adressé à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) un signalement officiel en nos noms concernant des propos diffusés sur la chaîne CNEWS, le 12 août 2025 entre 19h14 et 19h15 dans l'émission L'Heure des Pros 2.

Lors de ce programme, l'invitée régulière Lisa Hirsig a notamment déclaré : « (...) Je vois les bagagistes, et il y a un grand nombre de ces gens qui travaillent dans les aéroports (...) très marqués physiquement par la religion musulmane (...) beaucoup de gens qui ont la petite barbe (...) on voit bien que ces gens-là ne sont pas neutres (...) je ne sais pas dans quelle mesure il ne faudrait pas enquêter sur les sociétés (...) aujourd'hui ce sont des gens très protégés, très syndiqués, qui constituent carrément des lobbies à l'intérieur des aéroports (...) et dans quelle mesure ces gens-là ne se sont pas radicalisés (...) moi je suis fouillée par des gens, honnêtement, je ne suis pas sûre qu'ils fouillent tout le monde de la même façon. (...) »

Ces propos ont été validés à l'antenne par l'animateur, qui a répondu : « (...) Vous avez raison de la poser. (...) »

Nos organisations condamnent fermement ces déclarations stigmatisantes envers les travailleuses et travailleurs aéroportuaires supposés musulmans, elles mettent en doute leur neutralité et leur professionnalisme, et elles insinuent qu'ils formeraient des « lobbies syndicaux musulmans » et évoquent un radicalisme fantasmé. De plus elles ont été prononcées à une heure de grande écoute et largement reprises sur les réseaux sociaux.

Pour nos organisations, ces propos sont inacceptables et relèvent potentiellement de la provocation à la discrimination, la haine ou à la violence raciale.

Ils contreviennent aux obligations de la loi du 30 septembre 1986, qui impose à l'ARCOM de veiller à ce que les programmes soient honnêtes, pluralistes et représentatifs de la diversité sans préjugés, dans le respect de la dignité de la personne ainsi que de la lutte contre les discriminations dans les programmes audiovisuels ;

Par ailleurs, et une fois de plus, ces propos violent les engagements pris par CNEWS dans sa Convention du 10 décembre 2024 avec l'ARCOM.

Les propos de ce type sont devenus réguliers sur cette chaîne, les animateurs, intervenants et chroniqueurs en toute impunité multiplient les propos à caractère racistes, xénophobes et stigmatisants ! Cela doit cesser, c'est le sens de notre signalement à l'ARCOM !

Nos organisations rappellent que la lutte contre les préjugés, les discriminations et les discours de haine dans l'espace audiovisuel est une condition essentielle de la cohésion sociale et du respect de la dignité des travailleurs.

Signataires :

Union syndicale Solidaires – CGT – SOS Racisme – Ligue des Droits de l'Homme (LDH) – Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) – UL CGT Roissy – SUD Aérien – CFTC Transport Aérien

À Paris le 1e octobre 2025